

## Réforme de l'enseignement supérieur

Georges VEDEL

« Réforme de l'enseignement supérieur », *Espoir* n°45, 1983

Entre tant d'images que l'histoire retiendra de Christian Fouchet, j'évoquerai celle qui, pendant cinq années, me fut familière, l'image du ministre de l'Education nationale. Encore mon propos doit-il s'entendre avec deux restrictions. La première vient du fait que, doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris de juillet 1962 à juillet 1967 (à peu près le temps pendant lequel Christian Fouchet occupa le fauteuil de la rue de Grenelle) je fus en rapport avec le ministre sur le terrain universitaire et beaucoup moins au fait de son action dans le champ des autres ordres d'enseignement. D'autre part, c'est de l'homme, de son caractère, de sa manière d'être que je voudrais parler, plus que de son action gouvernementale.

Cependant, même dans ces limites, il n'est pas possible d'ignorer que Christian Fouchet eut en charge l'Education nationale au cours d'une période cruciale. C'est dans ces années que le budget du ministère grandit au niveau du sixième, puis du cinquième du budget national, que l'enseignement du second degré s'élargit pour accueillir de plus en plus d'élèves, que se multiplièrent les établissements d'enseignement supérieur, que des formations de type nouveau virent le jour (je pense particulièrement aux instituts universitaires de technologie).

Dans les débats parlementaires et les polémiques corporatives dont l'action du ministre fut l'occasion, Christian Fouchet fit preuve à la fois de ténacité et d'esprit de concertation. Il ne déviait pas des objectifs qu'il s'était fixés et qui s'inséraient dans un dessein politique d'ensemble voulu par le général de Gaulle, mais il était toujours prêt à recevoir des contestataires, enseignants ou étudiants, à s'exposer à la contradiction, voire au tumulte qu'il accueillait avec le sourire de quelqu'un qui en a vu bien d'autres. Bien plus, il écoutait avec une attention que je n'ai que rarement rencontrée chez les grands-maîtres de l'Université et était fort capable de reconnaître la justesse de tel ou tel point de vue qui n'avait pas d'abord été le sien.

Ce fut pourtant l'un des ministres qui firent l'objet des attaques les plus féroces, les plus injustes et, d'un mot, les plus sottes. On me dira que c'est un peu le sort de tous ceux qui occupent un tel poste. Les reproches sont en effet rituels. L'effort financier en faveur de l'Education nationale, si élevé qu'il soit, est toujours dénoncé comme dérisoire ; les réformes mises en œuvre sont dénoncées à l'envi par les conservateurs comme dangereusement novatrices et par les révolutionnaires (ce sont souvent les mêmes) comme dangereusement réactionnaires ; le très haut taux de syndicalisation assure un impact particulièrement efficace à la contestation.

A ces données générales qui rendent incommode la vie de tout ministre de l'Education nationale s'ajoutaient, pour Christian Fouchet, des éléments plus circonstanciels et plus personnels. Dans la période de bataille politique marquée par la fin de la guerre d'Algérie, le référendum et la dissolution de 1962, l'élection présidentielle de 1965, l'assaut électoral de 1967, les problèmes de l'éducation, devant une opinion publique que le développement économique et social rendait naturellement plus exigeante, fournissaient un terrain particulièrement animé et celui qui les avait en charge était une cible de choix.

La carrure physique du ministre, son ton direct, sa bonne humeur même, paraissaient à ses adversaires une offense intolérable, tout comme son gaullisme inébranlable. Dans un pays qui n'a eu que très rarement des professeurs à la tête de l'Education nationale, on reprochait à Christian Fouchet, et à lui seul, d'être étranger à la maison qu'il dirigeait et par là de n'y rien connaître. Que le ministre fût en réalité un homme ouvert et fort exact dans la connaissance des dossiers ; que, dans les débats parlementaires, dans les discussions administratives, il fût

toujours parfaitement informé et difficile à surprendre, ne lui était compté pour rien par ceux que la passion politique et une sorte de hargne organique animaient. A tel point que tel ou tel de mes collègues, renfrogné au moment de le rencontrer pour la première fois, sortait de l'entretien étonné et ravi de la compréhension, de la compétence et de la hauteur de vues de celui dont il ne connaissait jusque-là que la stupide caricature.

Mais j'en viens à ce qui, plus précisément, est mon sujet : Christian Fouchet en face de l'Université ou, si l'on préfère, de l'Enseignement supérieur.

C'était au temps de l' « Université napoléonienne »... Peu de termes ont été plus trompeurs que celui-là. Napoléonienne à son origine — et pour cause — l'Université était devenue au fil des Républiques (la Cinquième comprise) le seul service public autogéré de l'Etat français.

Bien sûr, si l'on consultait les recueils de lois et règlements gouvernant l'Enseignement supérieur, l'on pouvait en retirer l'impression d'une administration fortement centralisée commandée par un ministre ayant des pouvoirs étendus. Or, cette impression était à peu près aussi juste que le serait, sous le prétexte des rites et des formules, le sentiment que la Grande-Bretagne vit sous une monarchie autoritaire.

C'est qu'aux textes napoléoniens (d'ailleurs largement modifiés dans un sens libéral) s'étaient superposées des traditions quasi sacrées. En ce qui concerne le recrutement, la carrière, la discipline du personnel enseignant et des étudiants, la nomination des doyens (vrais « patrons de l'Université), le ministre n'intervenait jamais. Le scrupule était poussé si loin que, là même où la loi lui laissait un libre choix, il s'en remettait aux conseils élus pour l'exercer. En ce qui regardait l'organisation du service, notamment pour la détermination des programmes, des régimes des examens, la recherche, c'étaient toujours des commissions ou des conseils qui, à l'échelon national ou local, étaient les maîtres-d'oeuvre. Comme la reine d'Angleterre, le ministre authentifiait...

Le système n'était pas sans défauts, certes. L'autogestion de fait était de type aristocratique, tout entière exercée par les professeurs titulaires (corps tout de même un peu plus ouvert qu'un « mandarinat ») ; le découpage en « facultés » était excessivement rigide (mais celui en U.E.R. l'est-il moins ?) En tout cas l'enseignement supérieur était soustrait à toute tutelle politique. Le pouvoir était sans prise sur les hommes et sur leur travail ; les groupes de pression politiques ou syndicaux n'étaient pas moins à l'écart.

C'est en cet état que Christian Fouchet trouva l'enseignement supérieur. Sans se dissimuler les défauts qui étaient la rançon de ce système suprêmement libéral et, au sens d'Alain, « républicain » et sans s'interdire de les corriger, il tint, dès son arrivée au ministère, à maintenir et à renforcer les libertés universitaires.

Non seulement sa courtoisie, mais sa délicatesse étaient extrêmes. Le respect — il n'y a pas d'autre mot — qu'il portait aux maîtres n'était pas une attitude diplomatique, mais un sentiment profond qui, au-delà des personnes, s'adressait à la fonction. Non seulement il tenait à la tradition qui faisait du ministre plus un ambassadeur de l'Université qu'un gouvernant, mais il s'interdisait tout ce qui aurait pu ressembler à une pression, même amicale. A cet égard les anecdotes sont nombreuses.

Je me souviens par exemple qu'à l'occasion de bagarres politiques à la faculté de droit de Paris, le cabinet du ministre s'inquiéta des dangers physiques que pouvaient entraîner ces désordres pour les étudiants. Je répondis que le maintien de l'ordre à l'intérieur de la faculté incombait au seul doyen. Non seulement cette réponse abrupte ne heurta ni le ministre ni son cabinet, mais les apaisa. Il est vrai qu'en ces temps heureux un doyen pouvait intervenir entre les belligérants et confisquer, sur simple réquisition, les manches de pioche comme un censeur de lycée les lance-pierres.

J'ai été membre de la commission, fort libéralement composée, qui prépara ce que l'on a appelé « la réforme Fouchet dont les résultats, paraît-il, furent plus heureux pour les facultés des sciences que pour les facultés des lettres. La réforme ne procéda pas d'un ukase

ministériel. Elle traduisit simplement pour les lettres l'impuissance des experts à se mettre d'accord sur un autre projet que celui déjà accepté pour les sciences. En tout cas, le ministre, loin de vouloir instituer des *numerus clausus* ou des systèmes sévères de sélection, était au contraire orienté vers une ouverture de plus en plus large des études supérieures et vers leur « démocratisation ». Par les créations d'établissements, de postes et de nouveaux cursus, il témoigna d'ailleurs qu'il ne recherchait pas moins la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Dans un retentissant procès pénal, un de mes collègues, d'une rectitude morale absolue, mais d'opinion tranchée, déposant comme témoin, fit une dissertation argumentée sur la légitimité du tyrannicide au regard de la morale et du droit. Ému par ces propos, le ministre me demanda mon sentiment sur les suites que pouvait comporter l'incident. Je ne dissimulai au ministre ni qu'une déposition en justice tombait difficilement sous le coup de la discipline administrative ni qu'il y avait peu de chances de voir les juridictions universitaires, seules compétentes, censurer ce qui leur paraissait une manifestation de la liberté d'opinion.

« Alors un universitaire a le droit de tout dire et de tout faire ? » me demanda ironiquement le ministre. Je répondis qu'il n'en était rien et lui rappelai que la juridiction universitaire était la seule de toutes les instances corporatives qui avait frappé l'un de ses ressortissants d'une lourde peine disciplinaire pour une fraude fiscale, cependant étrangère à l'exercice des fonctions. Christian Fouchet réfléchit un instant et me dit : « Bon. Je suppose que cette autodiscipline où je n'ai rien à voir est le prix qu'il faut payer pour la liberté de l'Université. Après tout, ce n'est pas trop cher. »

Mais il fit mieux. Quelques mois plus tard, appelé à faire une liste de propositions pour la Légion d'honneur, j'y inscrivis le nom du collègue dont les propos en justice l'avaient choqué. Aucune objection ne me vint du ministre ni de son cabinet. Sur quoi l'intéressé, informé de la proposition et toujours ferme dans ses opinions, fait savoir par lettre au ministre qu'il « n'accepterait la Légion d'honneur que des mains d'un gouvernement légitime et républicain ». Christian Fouchet me fit appeler et se paya gentiment ma tête (si je puis ainsi m'exprimer). Sévère et solennel, il me dit : « La coupe est pleine. Il est temps de prendre des mesures ». Puis, après un silence, il ajouta : « Voilà ce que j'ai décidé : désormais, vous ne me proposerez aucun de vos collègues pour une décoration sans vous être assuré qu'il l'accepte. » Telle était l'Université en ce temps-là. Je pense avec une infinie amitié à ces deux hommes, chacun dans la fidélité à son métier et à son idéal : l'universitaire sourcilleux jusqu'à la méfiance, ennemi de toute compromission avec les pouvoirs, le ministre républicain respectueux de la liberté et ne faisant acception, selon la déclaration des droits de l'homme, que des « capacités », des « vertus » et des « talents ». L'un et l'autre sont morts aujourd'hui et chacun dans son rôle nous manque.

De la vie si pleine qui fut celle de Christian Fouchet, je n'ai évoqué que quelques moments des cinq années qu'il passa à la tête de l'Éducation nationale. Le reste appartient à d'autres. Comme appartient à la Nation qu'il servit passionnément un beau destin trop tôt achevé.